

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN- TERRE**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 12 décembre 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **lundi 19 décembre 2016**, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-François HUMEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 13
 Nombre de présents : 7
 Nombre de votants : 8

Présents : MM. Jean-François HUMEAU – Stéphane COMBEAU – Raymond BEAUHAIRE – MM. Michel LAUNAY, Philippe LAMBERT, Mmes Marie-Thérèse LE GLAUNEC et Evelyne MAHE.

Absents et pouvoirs:

David MAINCENT absent excusé, qui a donné pouvoir à Stéphane COMBEAU
 Véronique RIGAUD
 Olivier DUMAS LACOUR
 Michel GOUELLO
 Serge BUCHET
 Claude MAGNEN

Secrétaire : A l'unanimité, M. Michel LAUNAY a été désigné secrétaire de séance.

N° 2016-12/01-01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2016

Observations : intervention de Philippe Lambert :

- 1) Propriété du château : concernant la fermeture de la porte entre le parc du château et une des deux propriétés privées contiguës : il ne comprend pas cette fermeture, estimant que l'ouverture de la porte est à appréhender comme un accès à une « attraction commerciale supplémentaire ». Raymond Beauhaire rappelle que cette fermeture était déjà appliquée avec les propriétaires précédents. L'accès au château se fait uniquement par les portes du château.
- 2) Concernant le vote des tarifs 2017 : parmi les tarifs 2017 votés, est compris le montant du loyer du musée du château alors que ce dernier n'a pas été évoqué préalablement en commission des finances, réunion à laquelle il a participé, à la différence de la réunion du Conseil Municipal du 9/12/2016. Il aurait souhaité avoir des informations complémentaires telles que le bilan du musée. Stéphane Combeau précise que de manière générale un loyer n'est pas fixé en fonction du chiffres d'affaires, c'est même interdit. Il peut être fixé d'après une valeur de référence et la seule connue est le déficit du musée exploité précédemment par le Conseil Départemental, soit 50.000 €. Marie-Thérèse Le Glaunec résume l'idée générale selon laquelle sans l'aide de la Commune, le musée n'existerait pas. Raymond Beauhaire précise que le montant du loyer sera revu tous les ans.

Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2016 est ensuite adopté à l'unanimité.

N° 2016-12/01-02 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE DU CHATEAU ET TRAVAUX DE CONFORTATION DU CHATEAU : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 1 – 2 - 3

S'agissant des travaux de restauration de la chapelle du château et les travaux de confortation du château, Mr le Maire informe les membres que dans le cadre de la MAPA, un appel d'offres a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France du 30/09/2016 et sur le site d'E-Mégalis avec remise des offres pour le 4/11/2016.

Pour mémoire, les travaux ont été divisés en quatre tranches :

- Tranche ferme : chapelle
- Tranche conditionnelle 1 : château : aile ouest / extérieurs
- Tranche conditionnelle 2 : château : aile sud / extérieurs
- Tranche conditionnelle 3 : château : ailes Ouest / Sud travaux intérieurs

Le Dossier de Consultation des Entreprises Travaux comprenait cinq lots :

- Lot 1 Maçonnerie – Pierre de taille
- Lot 2 Charpente
- Lot 3 Couverture
- Lot 4 Menuiserie
- Lot 5 Peinture

Les critères de jugement des offres étaient définis comme suit :

- 1) Valeur technique : 60% de la note
- 2) Critère prix : 40% de la note

Les offres remises ont été analysées par le maître d'œuvre, Marie-Suzanne de Ponthaud – Architecte en chef des Monuments Historiques après analyse des prix par le cabinet Damien Bourry, Economiste de la Construction. Le rapport d'analyse des offres a été remis et présenté le 15/12/2016 à la Commission d'Appels d'Offres.

Lot 1 – Maçonnerie – Pierre de taille : 4 entreprises ont remis leur proposition

Estimation : 778.370 € HT

Entreprise préconisée par le maître d'œuvre compte tenu des critères d'attribution (meilleure note) :

Entreprise SARL JOUBREL – La Herbetais – 35520 LA MEZIERE

Montant du marché : 660.089,96 € HT = 792.107,95 € TTC pour l'ensemble des tranches

Décision de la Commission d'Appel d'Offres : SARL JOUBREL pour un montant de 660.089,96 € HT

Lot 2 - Charpente : 4 entreprises ont remis leur proposition

Estimation : 169.972 € HT

Entreprise préconisée par le maître d'œuvre compte tenu des critères d'attribution (meilleure note) :

Atelier PERRAULT FRERES – 30 Rue Sébastien Cady – 49290 ST LAURENT DE LA PLAINE

Montant du marché : 141.478,24 € HT = 169.773,89 € TTC pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 3

Décision de la Commission d'Appel d'Offres : Atelier PERRAULT FRERES pour un montant de 141.478,24 € HT

Lot 3 – Couverture : 7 entreprises ont remis leur proposition

Estimation : 45.717 € HT

Entreprise préconisée par le maître d'œuvre compte tenu des critères d'attribution (meilleure note) :

Entreprise HERIAU – 9 Les Lacs – 35500 CORNILLE

Montant du marché : 44.733,36 € HT = 53.680,03 € TTC pour la tranche ferme

Décision de la Commission d'Appel d'Offres : Entreprise HERIAU pour un montant de 44.733,36 € HT

Lot 4 – Menuiserie : 2 entreprises ont remis leur proposition

Préconisations du maître d'œuvre : après analyse de la valeur technique et du prix de la prestation, il propose de déclarer le lot infructueux

Décision de la Commission d'Appel d'Offres : déclare le lot infructueux

Lot 5 – Peinture : 1 entreprise a remis sa proposition

Préconisations du maître d'œuvre : après analyse de la valeur technique et du prix de la prestation, il propose de déclarer le lot infructueux

Décision de la Commission d'Appel d'Offres : déclare le lot infructueux

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité** :

1) décide d'engager les travaux de restauration de la chapelle du château et les travaux de confortation du château et charge les entreprises définies ci-après de les réaliser :

Lot 1 – Maçonnerie – Pierre de taille :

Entreprise SARL JOUBREL – La Herbetais – 35520 LA MEZIERE pour un montant de 660.089,96 € HT soit 792.107,95 € TTC pour l'ensemble des tranches

Lot 2 - Charpente :

Atelier PERRAULT FRERES – 30 Rue Sébastien Cady – 49290 ST LAURENT DE LA PLAINE pour un montant de 141.478,24 € HT soit 169.773,89 € TTC pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 3

Lot 3 – Couverture

Entreprise HERIAU – 9 Les Lacs – 35500 CORNILLE pour un montant de 44.733,36 € HT soit 53.680,03 € TTC pour la tranche ferme

Soit un montant de 846.301,56 € HT soit 1.015.561,87 € TTC

2) Il autorise Mr le Maire à **signer les marchés** correspondant et toute pièce s'y rapportant.

3) Il déclare **infructueux le lot 4 Menuiserie et le lot 5 Peinture** et charge Mr le Maire de relancer la consultation pour ces deux lots.

N° 2016-12/01-03 – FINANCES : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Mr le Maire sollicite des membres du Conseil Municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les montants de ces crédits sont :

Budget COMMUNE :

	: Crédits ouverts 2016	:	25%	:
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	: 196.970 €	:	49.242,50 €	:
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées:	16.147 €	:	4.036,75 €	:
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	: 70.026 €	:	17.506,50 €	:
Chapitre 23 Immobilisations en cours	: 2.276.348,99 €	:	569.087,25 €	:
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	: 45.650 €	:	11.412,50 €	:

Budget Assainissement :

	: Crédits ouverts 2016	:	25%	:
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	: 557,59 €	:	139,40 €	:
Chapitre 23 Immobilisations en cours	: 20.000 €	:	5.000 €	:

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

N° 2016-12/01-04 – QUESTIONS DIVERSES

- Mme Evelyne MAHE propose, dans l'hypothèse où M. Serge BUCHET envoie un courrier, suite à son intervention avant l'ouverture de la présente séance, que ce courrier soit transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
 - Concernant l'installation du chalet rue des Scourtets : interrogation sur les raisons du maintien du chalet depuis la dernière séance du Conseil Municipal : Mr le Maire précise que l'autorisation a été accordée au vu des pièces justificatives fournies.
-

La séance est levée à 18 heures 50.

Quatre délibérations prises en séance du 19 décembre 2016 comprises entre les numéros 2016-12/01-01 et 2016-12/01-04 inclus.